

Réservé au STAC	
FDEM n° :	
<input type="checkbox"/> Approbation	<input type="checkbox"/> Refus Motif :

### Demande d'essais

#### Demandeur

Société  
Raison sociale :  
Adresse postale :

Correspondant  
NOM, prénom :  
Téléphone :  
E-Mail :  
Fax :

#### Destinataires du contrat d'essais et des livrables (si différents du demandeur)

	<u>Contrat d'essais</u>	<u>Rapport d'essais</u>	<u>Certificat de conformité</u>
NOM, Prénom : Adresse :			

#### Equipement(s) à évaluer

*Merci de compléter le tableau de la page suivante.*

#### Objet

Certification / Agrément  Avis technique (VFR de nuit)

#### Essais complémentaires demandés (Les essais initiaux de photométrie et de colorimétrie à +23°C sont systématiquement effectués)

Essai de photométrie et colorimétrie à haute température     
  Essai de photométrie et colorimétrie à basse température  
 Essais de vieillissement accéléré et de photométrie consécutif\*     
  Essai de température de contact\*\*  
 Essai de charge statique\*\*     
  Essai d'étanchéité\*\*     
  Essai d'impacts mécaniques\*\*

*\* Feux halogènes uniquement    \*\* Feux encastrés uniquement*

#### Conditions générales

*Cf. annexe 1*

**Adresse d'envoi de la demande d'essais (dûment remplie, datée et signée) :**  
 Service technique de l'Aviation civile  
 9 avenue du docteur Grynfogel - BP 53735      ou      [valerie.fokbor@aviation-civile.gouv.fr](mailto:valerie.fokbor@aviation-civile.gouv.fr)  
 31037 TOULOUSE CEDEX – France

**Contacts :**    Valérie FOK BOR :      01 49 56 83 18  
                   Nelly GEHIN :            01 49 56 83 41

**Adresse de livraison des équipements à évaluer :**  
 Direction de la technique et de l'innovation  
 A l'attention du Service technique de l'Aviation civile – Subdivision « Aides visuelles »  
 1 avenue du Docteur Grynfogel  
 31035 TOULOUSE CEDEX 1 – France

**Avertissement :** Le transport (expédition et récupération) des équipements s'effectue à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

**Date :**

**Signature et cachet de la société (mentions obligatoires) :**

<b>Réservé STAC</b>	<b>Code affaire</b>					
	<b>N° contrat</b>					
<b>Code produit</b>						
<b>Modèle</b>						
<b>Marque</b>						
<b>Source(s) lumineuse(s)</b>	<b>Modèle</b>					
	<b>Marque</b>					
	Nombre					
	Halogène / LED / Autre (préciser) ?					
	Fixe / A éclats ?					
	<b>Couleur</b>					
<b>Encastré / Hors sol ?</b>						
<b>Tension / Intensité électrique nominale</b>						
<b>Fonction(s) de balisage</b> <i>Choisir parmi les fonctions de balisage listées en annexe 3.</i>						

<b>Réservé STAC</b>	<b>Code affaire</b>					
	<b>N° contrat</b>					
<b>Code produit</b>						
<b>Modèle</b>						
<b>Marque</b>						
<b>Source(s) lumineuse(s)</b>	<b>Modèle</b>					
	<b>Marque</b>					
	Nombre					
	Halogène / LED / Autre (préciser) ?					
	Fixe / A éclats ?					
	<b>Couleur</b>					
<b>Encastré / Hors sol ?</b>						
<b>Tension / Intensité électrique nominale</b>						
<b>Fonction(s) de balisage</b> <i>Choisir parmi les fonctions de balisage listées en annexe 3.</i>						

## Annexe 1 : Conditions générales

Les conditions de recevabilité d'une demande d'essais pour un équipement sont les suivantes :

- signature par les deux parties du ou des contrats d'essais associés et établis par le STAC, à réception de la demande d'essais,
- réception par le STAC des différents éléments listés ci-après, dans le délai mentionné dans le ou les contrats d'essais et conformément aux dispositions explicitées ci-après.

Toute demande incomplète est retournée. Le demandeur peut, préalablement à sa demande, prendre contact par mail avec le STAC, à l'adresse indiquée en page 1 du présent formulaire.

### Éléments à fournir (par équipement à évaluer)

#### ➤ Liste

#### Documentation technique

La documentation technique d'un équipement à évaluer doit renseigner les éléments indiqués ci-dessous. Les résultats de tout essai déjà effectué peuvent également être fournis.

Équipement à évaluer	Éléments renseignés par la documentation technique	
<b>Feu de balisage aéronautique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Source(s) lumineuse(s) : <b>modèle, marque</b>, nombre, type (halogène, LED...)</li> <li>• Éléments optiques : prismes, verrines, lentilles, filtres...</li> <li>• Position du centre optique</li> <li>• Corps</li> <li>• Joints</li> <li>• Connectique</li> <li>• Mode de réglage</li> <li>• Résistance d'isolement électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consignes d'installation et de maintenance</li> <li>• <b>Plage de fonctionnement en température</b></li> <li>• Tension ou intensité électrique nominale d'alimentation</li> <li>• Indice de protection électrique</li> <li>• Classe d'isolement électrique</li> <li>• Nature frangible ou non-frangible</li> </ul>
<b>Panneau lumineux de signalisation aéronautique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Source(s) lumineuse(s) : <b>modèle, marque</b>, nombre, type (halogène, LED...), schéma d'implantation</li> <li>• Convertisseur de tension : modèle, marque, plage de conversion</li> <li>• Façade avant + Film : type de matériau, fabricant, référence</li> <li>• Revêtement intérieur du caisson : type de matériau, fabricant, référence</li> </ul>	

#### Nombre d'exemplaires et autres matériels

Le nombre d'exemplaires et autres matériels à fournir par équipement à évaluer sont indiqués dans le ou les contrats d'essais associés. Le tableau suivant est donné à titre indicatif.

Équipement à évaluer	Feu encastré		Feu hors sol		
	Balisage aéroportuaire	Balisage d'héliportation	Balisage aéroportuaire ou d'héliportation (sauf PAPI et HAPI)	PAPI HAPI	Balisage d'obstacle ou d'éolienne
<b>Matériels à fournir</b>					
<b>Nombre d'exemplaires</b>	5	4	3		2
<b>Embase</b>	X				
<b>Support de fixation</b> (pour installation verticale)			X (si existant)		
<b>Dispositif spécifique</b>	<b>Réglage et alignement</b>				
	<b>Alimentation électrique</b>		X (si existant)		

Équipement à évaluer	Panneau lumineux		
	Balisage d'héliportation	Signalisation aéroportuaire	
<b>Matériels à fournir</b>			
<b>Nombre d'exemplaires</b>	2		1
<b>1 lot de pièces de rechange adaptées</b> (Sources lumineuses notamment)	X		
<b>Dispositif spécifique</b>	<b>Installation</b>		
	<b>Alimentation électrique</b>		
	X (si existant)		

Par ailleurs, les différents exemplaires d'un équipement à évaluer doivent satisfaire les exigences suivantes :

- disposer d'un numéro de série et d'un marquage CE,
- être conformes aux règlements et normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail,
- être en état de fonctionnement,
- être totalement équipés pour une installation verticale, le cas échéant.

#### ➤ Contrôles

À réception des différents exemplaires d'un équipement à évaluer, le STAC procède à la vérification de leur nombre, de leur état apparent et de leur état de fonctionnement puis adresse au demandeur un PV de réception dans lequel toute anomalie constatée est mentionnée.

#### ➤ Transport

**L'expédition et la récupération au STAC des différents exemplaires d'un équipement objet d'une demande d'essais s'effectuent à la charge et sous la responsabilité du demandeur, à l'adresse indiquée en page 1 du présent formulaire.**

## Annexe 2 : Informations complémentaires

### Modalités financières

Les essais sont réalisés par le STAC à titre gracieux.

### Essais

Les essais réalisés par le STAC sont mentionnés dans le contrat d'essais. Seuls les essais de photométrie et de colorimétrie à +23°C sont réalisés sur chacun des exemplaires fournis.

### Livrables

À l'issue des essais, le STAC établit et adresse au demandeur (ou destinataire mentionné en page 1 du présent formulaire) les livrables suivants :

- un ou plusieurs rapports d'essais,
- un courrier de réponse précisant la conformité ou la non-conformité de chaque équipement évalué,
- le cas échéant, un certificat de conformité ou un agrément (une version française signée et une version anglaise de courtoisie non signée).

**Un certificat de conformité ou un agrément est délivré par équipement respectant les spécifications techniques en vigueur, pour une fonction de balisage et, éventuellement, une couleur données. En conséquence, toute modification apportée à un équipement certifié ou agréé, quelle qu'en soit la nature (optique, électrique, mécanique, structurelle...), doit être signifiée au STAC.**

Il convient de noter que les incertitudes de mesure sont mentionnées à titre indicatif dans le rapport d'essais.

### Conservation d'un exemplaire d'équipement évalué

Le STAC conserve, par équipement évalué, pendant 10 ans, à titre de témoin et en cas d'une éventuelle nécessité ultérieure d'essai(s) complémentaire(s), l'exemplaire ayant subi uniquement les essais de photométrie et de colorimétrie à +23°C. Les autres exemplaires sont récupérés par le demandeur à l'issue des essais.

Cette disposition ne s'applique qu'aux feux de balisage aéronautique, aux panneaux lumineux de signalisation aéroportuaire d'entrée interdite et aux panneaux lumineux de balisage d'héliportation.

### Responsabilités

Le STAC est responsable de la conservation et de la protection de tout équipement à évaluer, dès sa réception dans ses locaux et s'engage à l'utiliser dans le strict respect des consignes remises par le demandeur. Ce dernier couvrira tout dommage qui pourrait affecter le personnel ou les installations du STAC lors d'une utilisation conforme de son équipement pendant les essais.

Aucune réparation du préjudice subi ne peut être réclamée au STAC, dont la responsabilité ne saurait être engagée, dans les cas suivants, relatifs à l'équipement à évaluer :

- perte subie au cours de son acheminement vers ou depuis le STAC,
- défauts de fonctionnement constatés par le STAC à sa réception,
- dommages non intentionnels survenus lors des essais réalisés par le STAC.

### Protection de la propriété intellectuelle - Confidentialité des résultats d'essais

Le STAC s'engage à protéger et à ne pas divulguer toute information relevant de la propriété intellectuelle du demandeur dont il aurait connaissance du fait de la réalisation des essais, dès lors que cette information a été identifiée comme telle par le demandeur.

Le STAC s'engage, par ailleurs, à ne divulguer, à aucune tierce partie extérieure à la DGAC, les résultats des essais.

**Annexe 3 : Fonctions de balisage évaluées**

Feux de balisage aéroportuaire	Feux de balisage d'obstacle	Feux et panneaux lumineux de balisage d'hélistation	Panneaux lumineux de signalisation aéroportuaire
Approche, barrette latérale	BI A	Trouée unique	Entrée interdite (RVR < 800 m)
Approche, ligne axiale (fixe) / barre transversale	BI B	Approche d'hélistation	Entrée interdite (RVR ≥ 800 m)
Approche, ligne axiale (à éclats) / identification du seuil de piste	HI A crépuscule	Phare d'hélistation	Identification de piste 08 - 26 (RVR < 800 m)
Approche, PAPI	HI A jour	FATO	Identification de piste 08 - 26 (RVR ≥ 800 m)
Piste, axe (espacement : 15 m, cat I ou II)	HI A nuit	Point cible	Indication VDC A et B (RVR < 800 m)
Piste, axe (espacement : 15 m, cat III)	HI B crépuscule	TLOF (feu)	Indication VDC A et B (RVR ≥ 800 m)
Piste, axe (espacement : 30 m)	HI B jour	TLOF (panneau lumineux)	
Piste, barre de flanc de seuil	HI B nuit	VDC d'hélistation, axe	
Piste, bord (approche classique)	MI A jour	VDC d'hélistation, bord ou poste de stationnement	
Piste, bord (approche précision, largeur : 45 m)	MI A nuit	HAPI	
Piste, bord (approche précision, largeur : 60 m)	MI B		
Piste, bord (VFR de nuit)	MI C		
Piste, extrémité (approche classique)			
Piste, extrémité (approche précision)			
Piste, extrémité (VFR de nuit)			
Piste, extrémité/seuil (approche précision)			
Piste, extrémité/seuil (approche classique)			
Piste, indicateur sortie rapide (espacement : 15 m, cat I ou II)			
Piste, indicateur sortie rapide (espacement : 15 m, cat III)			
Piste, indicateur sortie rapide (espacement : 30 m)			
Piste, seuil (approche classique)			
Piste, seuil (approche précision)			
Piste, seuil (VFR de nuit)			
Piste, TDZ / TDZ simple			
Piste, attente décollage (THL)			
VDC, axe (avec A-SMCGS, section courbe)			
VDC, axe (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, axe (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, axe (sans A-SMCGS, RVR < 350 m, section courbe)			
VDC, axe (sans A-SMCGS, RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, axe (sans A-SMCGS, RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, axe (sans A-SMCGS, RVR ≥ 350 m, section courbe)			
VDC, axe (sans A-SMCGS, RVR ≥ 350 m, section rectiligne)			
VDC, BA / BEI (avec A-SMCGS, section courbe)			
VDC, BA / BEI (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, BA / BEI (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, BA / BEI (sans A-SMCGS, RVR < 350 m, section courbe)			
VDC, BA / BEI (sans A-SMCGS, RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, BA / BEI (sans A-SMCGS, RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, BA / BEI (sans A-SMCGS, RVR ≥ 350 m, section courbe)			
VDC, BA / BEI sans A-SMCGS, RVR ≥ 350 m, section rectiligne)			
VDC, entrée piste (REL)			
VDC, bord			
VDC, protection piste BI (configuration A)			
VDC, protection piste BI (configuration B)			
VDC, protection piste HI (configuration A)			
VDC, protection piste HI (configuration B)			

**Légende :**

- TDZ : Touchdown zone
- THL : Take-off and hold light
- VDC : Voie de circulation
- A-SMCGS : Système perfectionné de contrôle et de guidage des mouvements à la surface
- RVR : Runway visual range
- BA : Barre d'arrêt
- BEI : Barre d'entrée interdite
- REL : Runway entrance light
  
- HI : Haute intensité
- MI : Moyenne intensité
- BI : Basse intensité
  
- FATO : Final approach and take-off
- TLOF : Touchdown and lift-off area